LE CONSEIL PÉDAGOGIQUE POUR LA RENTRÉE 2015, PENSEZ-Y !

SE UNSA 59/62 Académie de Lille

Les équipes pédagogiques ont quinze jours après la rentrée scolaire pour proposer, parmi les personnels volontaires, les enseignants susceptibles d'être désignés à ce titre.

A défaut de proposition dans ce délai, le chef d'établissement choisit les membres du conseil pédagogique parmi les enseignants de l'établissement.

Le conseil pédagogique comprend les membres mentionnés dans l'article L. 421-5 : présidé par le chef d'établissement, il réunit au moins un professeur principal de chaque niveau d'enseignement, au moins un professeur par champ disciplinaire, un conseiller principal d'éducation et, le cas échéant, le chef de travaux. Le nombre des professeurs s'ajoutant à ceux prévus par cette disposition est arrêté par le conseil d'administration.

ON VOUS A DIT QUE LE CHEF D'ÉTABLISSEMENT A TOUS LES DROITS ? NON !

LES NOUVELLES COMPÉTENCES

LES IMP

Le chef d'établissement présente pour avis au **conseil d'administration,** après avis du **conseil pédagogique**, les missions particulières qu'il prévoit de confier au sein de l'établissement ainsi que leurs modalités de mise en œuvre. (BO du 30 Avril 2015)

LA RÉFORME DU COLLÈGE

Les enseignements obligatoires dispensés au collège se répartissent en enseignements communs à tous les élèves et en enseignements complémentaires.

Le conseil pédagogique est consulté sur la préparation de l'organisation des enseignements.

L'organisation des enseignements est fixée par le conseil d'administration, après avis du conseil pédagogique et conformément au projet d'établissement.

REFUSER PAR PRINCIPE :

- C'EST ACCEPTER DE TRAVAILLER GRATUITEMENT
- C'EST SE LAISSER IMPOSER DES MISSIONS
- C'EST LAISSER LE CHEF DÉCIDER SEUL

POUR DÉCIDER, IL FAUT Y ALLER !!!

ENSEIGNANTS, LES RÉFORMES C'EST NOUS QUI LES FAISONS.

DANS CETTE RÉFORME, NOS MISSIONS, C'EST NOUS QUI LES PROPOSERONS (SI ON LE VEUT).

A AFFICHER

UNSA

1ère fédération de l'académie de Lille

Syndicat des Enseignants de l'Unsa - Section académique de LILLE
254 boulevard de l'Usine -10010 - 59040 Lille Cedex
Tel. 03.20.62.22.84 ac-lille@se-unsa.org http:\\www.se-unsa.org